



PRÉPARATION A L'HABILITATION ATEX NIVEAU 2

ATEX

**DURÉE**

14 heures
/ 2 jours

**INTERVENANT**

Formateur expert en prévention des risques, expert dans le domaine ATEX et certifié INERIS

**NOMBRE DE STAGIAIRES**

Maximum 10 stagiaires

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire

PUBLIC CONCERNÉ

Responsables des installations électriques, ingénieurs d'affaires, personnel de bureaux d'études. Toutes personnes chargées de concevoir, d'étudier, de réaliser ou de maintenir des installations ATEX

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Accueillir et encadrer (vis à vis des ATEX) les agents d'exécution sur site
- Garantir le respect des règles d'intervention et de mise en œuvre définie par le référentiel pour la conception et/ou la réalisation et/ou la maintenance de l'installation électrique dont elle a été désignée responsable
- Garantir le choix des équipements de contrôle, de mesure et d'essai utilisés lors de la réalisation et/ou la maintenance de l'installation électrique dont elle a été désignée responsable
- Assurer la traçabilité des interventions réalisées dans le cadre de l'installation électrique dont elle a été désignée responsable

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, échanges, exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques

ÉVALUATION & VALIDATION

Évaluation continue et évaluation finale sur la théorie

Attestation des acquis de la formation mentionnant ATEX niveau 2

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CONTENU DE LA FORMATION

GÉNÉRALITÉS SUR LES ATEX ET DÉFINITION D'UNE ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE ET DES ZONES À RISQUE D'EXPLOSION (GAZ ET POUSSIÈRES)

LES DIRECTIVES ATEX

OBLIGATIONS DES EXPLOITANTS (1999/92/CE)

OBLIGATIONS DES CONSTRUCTEURS (2014/34/UE)

CLASSEMENT DES ZONES

CATÉGORIE DE MATÉRIELS

MARQUAGES DES ÉQUIPEMENTS

DIFFÉRENTS MODES DE PROTECTIONS DES MATÉRIELS ÉLECTRIQUES.

RÈGLES D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES EN ZONE ATEX

RÈGLES GÉNÉRALES D'INTERVENTIONS ET D'ENTRETIENS SUR DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES EN ATMOSPHÈRES

EXPLOSIBLES

ÉTUDE(S) DE CAS COUVRANT L'ENSEMBLE DES ASPECTS TECHNIQUES LIÉS À LA CONCEPTION, RÉALISATION ET À LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS EN ATEX.

ÉVALUATIONS (QCM SUR LES POINTS VUS DANS LA JOURNÉE)

CORRECTIONS

ASPECT RÉGLEMENTAIRE

« Lorsque des atmosphères explosives peuvent se former en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs ou d'autres personnes, l'employeur prend les mesures nécessaires pour que :

1° Le milieu de travail permette un travail en toute sécurité ;

2° Une surveillance adéquate soit assurée et des moyens techniques appropriés utilisés ;

3° Une formation des travailleurs en matière de protection contre les explosions soit délivrée ;

4° Les travailleurs soient équipés, en tant que de besoin, de vêtements de travail adaptés contre les risques d'inflammation.. »

Art R4227-49 du Code du Travail

*Extrait : (Annexe II § 1.1. – Mesures organisationnelles – Formation des travailleurs)... et que
“l'employeur prévoit, à l'intention de ceux qui travaillent dans des emplacements où des atmosphères explosibles peuvent se présenter, une formation suffisante et appropriée en matière de protection contre les explosions”...*

directive 1999/92/CE

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.